DÉCHETS NUCLÉAIRES

Le Ministère public donne raison au lanceur d'alerte Marcos Buser

Le Ministère public de la Confédération (MPC)

a clos la procédure ouverte contre Marcos Buser pour violation du secret de fonction.

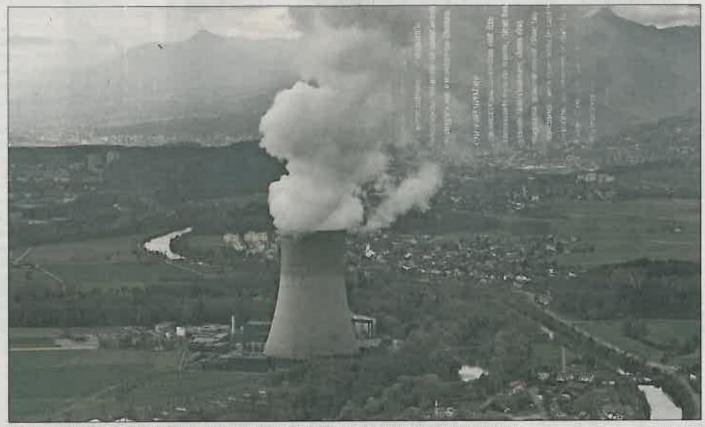
▶ Le géologue et expert du stockage des déchets radioactifs avait transmis aux médias un document sensible.

Pour le MPC, Marcos Buser a agi «correctement.»

La procédure pénale pour violation du secret de fonction a été close le 4 juin dernier, a confirmé hier à l'ats Jeannette Balmer, porte-parole du MPC, revenant sur des informations parues dimanche dans «Le Matin Dimanche» et la «SonntagsZeitung». Toutefois, un délai de recours étant toujours pendant, la décision n'est pas encore formellement entrée en force, précise-t-elle.

A l'automne 2012, l'expert en énergie nucléaire et ancien cléaires avait déjà été prise (les membre de la Commission fé- régions Zurich nord-est et dérale de sécurité nucléaire avait transmis à plusieurs personnes et à des médias (la che d'un site était officielle-«SonntagsZeitung» et «Le ment encore en cours. Des ré-Matin Dimanche») un papier vélations qui avaient fait scaninterne de la Société coopérati- dale, notamment en Suisse ve nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) sur les futurs sites de stocka-

Ce document laissait entendre que la décision sur le lieu décision du MPC «avec satisd'entreposage des déchets nu- faction». Il rappelle qu'il a dé-



La problématique en lien au stockage des déchets nucléaires a refait surface avec le lanceur d'alerte Marcos Buser.

Jura-est étaient mentionnées). quand bien même la recheralémanique, où tous les sites étaient prévus.

«Document explosif»

Marcos Buser a accueilli la

les autorités concernées n'ont de rentrer dans un dialogue pas réagi aux annonces de dys- pour analyser la problématifonctionnements signalés. dysfonctionnements étaient devenus clairs grâce Seule voie possible aux notes confidentielles que lui avait transmises un collaborateur de la Nagra, déclare-t-

voilé ce document parce que (OFEN) n'avait pas la volonté mois, à plusieurs services de que du stockage.»

Selon le MPC, l'enquête a effectivement montré que M. Buser a envisagé dans un premier temps de garantir la MPC. «J'ai tout fait à l'époque confidentialité du document. pour avertir les offices concer- «M. Buser a eu un comporte- critiqué les instances chargées nés et les faire réagir sur ce ment correct (...) et a exposé de la sécurité nucléaire en «document explosif». Mais ses préoccupations, durant Suisse. Il s'était ainsi retiré à tifs, il faudra attendre 2060. l'Office fédéral de l'énergie une période d'environ neuf l'été 2012, en signe de protes-

l'administration.»

«Il n'a opté pour une publication que lorsque, suite à des indiscrétions, il a en toute bonne foi pu partir de l'idée que la voie qu'il suivait était certainement la seule possible et sensée», écrit encore le

L'expert nucléaire avait déjà

tation, de la Commission fédérale de sécurité nucléaire, en dénoncant des connivences entre l'Inspection fédérale pour la sûreté nucléaire (IFSN) et la Nagra, sous le couvert de l'OFEN.

Fin 2012, des analyses effectuées par le Département fédéral de l'énergie indiquaient que l'indépendance de l'IFSN était intacte, bien qu'elle doive être renforcée. L'étude avait notamment écarté toute influence de la Nagra sur l'IFSN.

Dépôts pas avant 2050 et 2060

De son côté, la Nagra a annoncé fin mai que les études. de planification en vue de dépôts de déchets nucléaires en couches géologiques profondes étaient terminées. Six régions sont toujours étudiées comme sites susceptibles d'accueillir un dépôt: Jura-est, Pied sud du Jura, nord des Lägern, Südranden, Wellenberg et Zurich nord-est.

L'autorisation d'implanter les sites de stockage sera octroyée par le Conseil fédéral et devra être approuvée par le Parlement. Elle sera soumise au référendum facultatif.

Selon la Nagra, les dépôts profonds destinés aux déchets faiblement et moyennement radioactifs pourront être utilisés au plus tôt en 2050. Jusqu'à récemment, elle avançait encore l'année 2035. Pour les déchets hautement radioac-

ACCIDENT

ACCIDENT

DROIT DES HOMOSEXUELS

ENVIRONNEMENT

Pétition des pêcheurs aux

PONCTUALITE

Décès d'une femme happée par un tram à Genève

Un cycliste perd la vie à Gippingen

Record d'affluence au Zurich **Pride Festival**

Amélioration de la qualité ministères suisse et français des transports publics